

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

Etaient absents excusés : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/116

Objet : Convention de partenariat avec l'association PEPS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS qui prévoit :

- La mise à disposition de locaux et de matériel,
- La détermination d'un loyer versé par l'association à la Ville pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018,
- Un partenariat sous la forme d'objectifs d'intérêt général mis en œuvre par l'association.

Le loyer mensuel est arrêté à la somme de 2456 euros.

Ce loyer a été calculé de la façon suivante :

Sur la base d'une occupation des locaux de la maison des sports par l'association à hauteur de 51 % (entretien ménager et fluides), la participation financière annuelle que la Ville de L'Union demande à l'association PEP'S s'établit de la façon suivante :

- Entretien ménager : 14 174 €
- Fluides : 20 867 €
- Amortissement du matériel : 17 241 € (juridiquement 5 ans)

- Maintenance du matériel : 1 301 €
Total : 53 583 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une réduction de l'ordre de 45 % dans la mesure où notamment :

- Les tarifs pratiqués par l'association en faveur des Unionais sont inférieurs de cet ordre à ceux pratiqués par le secteur privé d'une moyenne de 45 € pour un tarif de 30 € mensuel pratiqué par PEPS) et permettent donc un accès pour tous à cette activité sportive,
- L'association participe à « sport sur ordonnance »,
- L'association PEPS propose un accès à la salle de musculation à un tarif préférentiel aux autres associations de la Commune.

Par conséquent, le loyer annuel s'élève à 53 583 € - 45 % (24 112,35 €) = 29 470,65 € soit un loyer mensuel sur 12 mois de 2 455,88 arrondis à 2456 €.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS.

Madame KATY COLDER, membre du bureau de l'association « PEPS », n'a pas participé au vote de cette délibération.

Pour copie conforme,

- Transmis le 14 DEC. 2017
- Affiché le 14 DEC. 2017

Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

